



**VOLONTARIAT D1
U12 / U18 – SAISON
2025/2026**



VOLONTARIAT D1 JEUNES

- Un groupe de travail en lien avec le CTD a été mis en place afin de revoir les critères de notation du volontariat jeunes D1

Certaines obligations prendront effet lors de la saison 2026 / 2027



1

MODIFICATIONS

CRITÈRES RÉSULTATS

- Mise en place d'un barème de points reprenant les résultats championnats (criterium) et coupes (festival) N-1



Point Importants :

- **Obligation à partir de la saison 26/27 de participation à la coupe U15 pour les U14 et U15**
- **Obligation à partir de la saison 26/27 de participation à la coupe U18 pour les U17 et U18**
- **Obligation à partir de la saison 26/27 de monter en régional sur la 2e phase pour les U13 et U15**
 - 1 et 2^e en R2
 - 3^e et 4^e en interdistrict si mise en place d'interdistrict
 - 5^e = place éventuelle en interdistrict



ENCADREMENT ET STATUT DE L'ÉDUCATEUR

ENCADREMENT : Critères notés 2=CFI non certifié , 4 =CFI, 6=BMF/DF ou 8=BEF.

OBLIGATION DE QUALIFICATION : (mise en place saison 26/27)

A minima, le CFI non certifié de la catégorie concernée est requis pour l'inscription.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE LORS DES MATCHS :

Max absence 2 matchs sur criterium en 2 phases et 4 matchs criterium à l'année (contrôle FMI)

En cas de non-respect :

Malus : Interdiction de volontariat l'année suivante.

Journées de formation comptabilisées comme présence effective.

Prete nom = **Malus : Interdiction de volontariat l'année suivante.**

Mise en place du challenge BANC EXEMPLAIRE sur le même modèle que la Ligue

EQUIPE ET INFRASTRUCTURE



- SUSPENSIONS ET FORFAITS :

En cas de forfait de l'équipe 1 :

Impossibilité d'inscrire une équipe dans la catégorie supérieure l'année suivante.

- Malus pour absence lors des réunions de secteur = -1

pour joueurs convoqués et absents détections (non excusées) = -1

SUSPENSION LONGUE ÉDUCATEUR/DIRIGEANT SAISON N-1 : malus sur la catégorie supérieure (art 4 jusqu'à l'art 13 barème disciplinaire) = -5

si éducateur pour l'année N (art 9 à 13) = refus de candidater sur toutes catégories

SUSPENSION LONGUE JOUEUR SAISON N-1 : malus sur la catégorie supérieure (art 4 jusqu'à l'art 13 barème disciplinaire) = -5

- malus dossier en retard (avant commission) ou dossier erroné = -1 si après commission = dossier non étudié

- mise en place du banc exemplaire sur le modèle de la ligue = 2 points

INFRASTRUCTURES : Évaluées sur une échelle de 1 = herbe 3 = synthé.

